



PROTECTION DU CORPS

- Port obligatoire d'une blouse à manches longues en coton toujours boutonnée.
- Le port de vêtements courts (shorts, bermudas, jupes, ...) est interdit.
- Eviter les chaussures trop ouvertes, les collants ou les mi-bas en nylon sont interdits.
- Les cheveux longs doivent être attachés. Le port du voile en coton exclusivement est autorisé.
- Vous devez prendre connaissance, avant la manipulation, de la nature de tous les produits qui seront manipulés et consulter les phrases risques correspondantes.
- Allergies : Si vous avez des allergies connues à des produits spécifiques utilisés pendant les travaux pratiques, vous devez le signaler à l'avance à l'équipe pédagogique pour un éventuel aménagement de la séance.

PROTECTION DES YEUX

- Port des lunettes de protection obligatoire dès l'entrée en salle de TP, pendant toute la séance.
- Les lunettes de vue doivent être surmontées de lunettes de protection.
- Le port des lentilles de contact est interdit.

PROTECTION DES MAINS

- Utiliser des gants appropriés si la manipulation le nécessite.
- Protéger les plaies éventuelles avec du sparadrap.
- Laver les gants puis les mains avant de sortir de la salle de travaux pratiques et régulièrement si nécessaire.

PROTECTION DES VOIES INTERNES

- Manipuler tous les produits susceptibles de dégager des vapeurs nocives sous les points ventilés.
- Ne jamais pipeter à la bouche mais utiliser une propipette.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Aucun produit organique, aucune solution, aucun métal lourd, aucun solide ne doivent être jetés à l'évier ; ils seront collectés dans des flacons de recyclage adéquats et correctement étiquetés.

PROTECTION DES FEMMES ENCEINTES

- En cas de grossesse en cours, nous vous demandons de bien vouloir en informer immédiatement votre responsable de filière afin d'éviter d'éventuelles expositions nocives.

QUELQUES REGLES PLUS GENERALES

- Ne pas boire, ne pas manger.
- Ne pas courir dans le laboratoire.
- Ne pas lancer d'objets.
- Manipuler debout.
- Ne pas encombrer les passages, les abords immédiats des sorties ainsi que les accès aux moyens de sécurité.
- Éviter tout contact des produits inflammables avec des sources incandescentes.
- Etiqueter convenablement tout récipient contenant des produits chimiques.
- Fermer systématiquement tout flacon.
- Verser les produits du côté opposé à l'étiquette.
- Ne pas remettre dans le flacon le produit restant inutilisé sans avis de l'enseignant.
- Le port des bijoux est déconseillé.
- Ne pas s'asseoir sur les paillasses.
- **Respecter les horaires des séances de TP : aucun retard n'est toléré.**

Tout élève n'ayant pas son propre matériel de protection (lunettes et blouse), ne manipulera pas et sera exclu. Tout élève qui n'aura pas signé ce document ne sera pas accepté en salles de TP.

Je déclare avoir pris connaissance des règles de sécurité en TP de chimie.

NOM Prénom :

Date et signature :